

Réponse de Philippe POUTOU

16 avril 2012

L'admission de plein droit de l'Etat Palestinien à l'ONU nous est acquis par principe, toutefois se pose immédiatement la question de savoir qui est représenté ? Les « négociations » actuelles découlent des accords d'Oslo, cela signifie comme interlocuteur l'Autorité Nationale Palestinienne (ANP), autorité représentant uniquement les populations des territoires de Cisjordanie et Gaza, excluant de fait la diaspora et les réfugiés. De surcroit, de fortes évolutions politiques ont été enregistrées lors des élections du Conseil Législatif Palestinien (CLP) en 2006, ce qui signifie que l'OLP n'a plus le monopole de représentativité comme c'était le cas en 1988 ! Que signifierait un Etat Palestinien à l'ONU alors que les Etats occidentaux, dont la France et la plupart des Etats de l'Union Européenne (UE) ont refusé l'expression démocratique des habitants de Gaza et de Cisjordanie ? Nous sommes de plus favorables à la remise en cause de la structure inique du Conseil de Sécurité de l'ONU de même qu'au droit de veto de cinq grandes puissances qui se sont partagé le monde en 1945. L'ONU n'est nullement une structure représentant les peuples, uniquement les Etats et leurs classes dirigeantes.

[VOIR L'INTÉGRALITÉ DES RÉPONSES DES CANDIDAT\(E\)S.](#)

- **Emplacement** : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Campagnes](#) > [Campagnes passées](#) > [Election présidentielle 2012](#) > [Entrée de l'État palestinien aux Nations unies](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://plateforme-palestine.org/Reponse-de-Philippe-POUTOU,2481>